

Le mouvement autonome de parents d'élèves-UNAAPE décline ce qu'il entend par **refondation de l'École de la République** :

Refonder l'école c'est bâtir des projets pour tous les enfants : en prenant en compte leur diversité sociale, leur spécificité individuelle exprimée dans les différentes façons d'apprendre et de comprendre, les considérer au travers de l'ensemble de leurs compétences et la promesse d'un potentiel.

Refonder l'école c'est prendre en compte l'évolution, les transformations profondes de la société, de l'environnement, des technologies, des structures familiales, des mentalités et des métiers.

Refonder l'école c'est l'occasion de changer, de faire évoluer des paradigmes anciens et dépassés. Les missions et les moyens de l'école doivent évoluer pour répondre aux exigences de son temps car Refonder l'école ce n'est pas toujours « plus de la même chose ».

Refonder l'école c'est se donner les moyens de mettre en place dès aujourd'hui, une transition qui permette d'avoir une école qui réponde aux exigences et la réalité du 21^{ème} siècle.

Sénat : mission commune d'information (MCI) sur la réforme des rythmes scolaires **Audition publique du mercredi 8 janvier 2014** **Contribution de l'UNAAPE**

Madame la Présidente,
Madame la rapporteure,
Mesdames et Messieurs les membres de la commission,

Au nom des parents d'élèves autonomes et des associations de parents d'élèves affiliées à **l'UNAAPE**, je vous remercie de nous permettre de nous exprimer sur la mise en place de la nouvelle organisation du temps scolaire.

Le ministre a demandé que l'on ne perde pas de vue le « bien être des enfants ». En cela, la nouvelle organisation du temps de travail, de remédiation et de détente constitue une première étape indéniable.

L'UNAAPE approuve **le principe de l'allègement de la journée d'enseignement** à 5h30 avec une durée minimale de la pause méridienne fixée à 1h30 qui nous semble plus respectueuse des rythmes naturels de l'enfant.

En application des principes du mouvement autonome de parents d'élèves, **l'UNAAPE** rappelle que toute concertation avec l'ensemble des partenaires de l'Education nationale doit se faire dans le respect de chacun et doit tenir compte **du choix des parents**.

En maternelle, l'application de la réforme reste un chantier ouvert, mais la prise en compte de la sieste comme une activité pleine et entière semble une bonne chose pour le respect de la chronobiologie de l'enfant.

L'UNAAPE a demandé à ses associations locales de participer de manière positive et constructive à l'élaboration de leur projet local.

Sophie FONTAINE Présidente / unaape.fontaine@free.fr

42, rue Carvès - 92120 Montrouge / Téléphone : 01 40 92 16 61 - Site : <http://www.unaape.asso.fr>
Association sans but lucratif, régie par la loi de 1901/Reconnue d'utilité publique en date du 22 juillet 1987. Reconnue par le ministère de l'éducation nationale. Agréée par le ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative.

Les rythmes scolaires qui depuis 1976 faisaient régulièrement polémiques sont maintenant concrets pour une partie non négligeable d'établissements scolaires et de communes. Pour autant, **cette réforme est vécue comme une véritable révolution** de la vie des écoles, des communes et des familles.

Au cours du premier trimestre de l'année scolaire 2013-2014, les pièces du puzzle se sont mises en place dans les communes qui « expérimentent de nouveaux rythmes » depuis la rentrée. Sans doute était-il trop tôt pour tirer des conclusions objectives des remontées.

Pour la grande majorité des communes cette année scolaire 2013-2014 est une année « studieuse ».

Dans les deux cas, nous sommes au début du processus et de nombreux points d'amélioration demeurent. Les problèmes pédagogiques cohabitent avec les problèmes techniques que seul le temps et l'implication de chacun des partenaires seront en mesure d'améliorer.

Nous constatons que même dans les écoles où cela se passe bien, les familles vivent plutôt ce changement comme une dé-régularisation, non pas du temps scolaire de l'enfant, mais de sa journée dans sa totalité.

Nous observons que l'anxiété des parents ne faiblit pas et les interrogations [précises] se confirment sur :

- les horaires : une régularité de ceux-ci est demandée ;
- la collation indispensable à l'allongement de la durée de la matinée, (aide logistique de la commune) ;
- **la qualification des personnels recrutés ;**
- la diversité, l'hétérogénéité des activités proposées ;
- **la gratuité des activités** pour les enfants qui y participeront ;
- la liberté de choix laissée aux enfants et aux parents d'y participer/de les pratiquer ;
- **la confusion entre le temps scolaire et le temps périscolaire pour les enfants.**

Le choix de la demi-journée

Concernant la demi-journée de travail supplémentaire, l'UNAAPE a laissé le choix aux associations locales d'élaborer le meilleur dispositif. Dans leur grande majorité, les parents d'élèves autonomes **regrettent que le mercredi ait été imposé** de manière administrative.

L'UNAAPE rappelle que **le samedi** matin est une matinée favorable aux échanges entre les deux parents et l'équipe enseignante.

Nous demandons une **équité de traitement** pour les projets dits « dérogatoires ».

Par ailleurs, les craintes demeurent en ce qui concerne l'organisation des TAP. Nous souhaiterions une visibilité d'ensemble sur les offres d'activités pédagogiques complémentaires proposées et les activités périscolaires. Ces activités doivent être mises en cohérence et s'articuler entre elles.

Le financement

Notre Union nationale a conscience qu'il faudra du temps et un financement adéquat pour mener à bien l'application du décret. Nous regrettons que les collectivités locales soient de nouveau mises à contribution sans bénéficier dans la durée d'une compensation financière satisfaisante, ni d'ailleurs d'un mécanisme de péréquation permettant aux petites communes d'offrir des prestations similaires aux grandes communes.

Nous rappelons que la gratuité de l'enseignement est un principe majeur de la République et qu'à ce titre, la mise en place d'activités onéreuses dans le cadre de l'école nous semble contraire au principe d'équité entre nos enfants au sein d'une même école.

Par ailleurs, nous nous interrogeons sur les nouvelles attributions en matière d'enseignement données aux municipalités car pour la première fois ces collectivités n'ont pas seulement une obligation de mise en œuvre de moyens mais également de réalisation d'un projet éducatif.

Nous constatons que l'équité d'enseignement et d'activités entre tous les enfants est mise à mal.

La qualification des personnels recrutés

Nous pensons que les équipes d'animateurs devront être renforcées et stabilisées en nombre d'effectifs. Afin de mettre fin aux statuts précaires d'une catégorie d'animateurs qui fragilisent l'action des accueils de loisirs entraînant une rotation incessante de ces personnels d'encadrement, l'UNAAPE demande que de vraies perspectives professionnelles leur soient offertes.

Afin de se donner les moyens et les ambitions qualitatives pour nos enfants, l'UNAAPE souhaite, pour les communes n'ayant pas pu recruter les personnels compétents pour la mise en place de cette réforme, qu'une disposition transitoire leur permette de bénéficier d'une année supplémentaire.

L'UNAAPE souhaite également que le décret sur la réforme des rythmes scolaires bénéficie d'une nouvelle lecture par les parlementaires et ce :

- pour mettre fin à la mise en place d'une inégalité de traitement et d'accès au savoir ;
- pour se donner les moyens de rendre les TAP obligatoires et de ce fait gratuits.

Mise en place de la réforme – acceptation ou refus

Dans certains bassins regroupant plusieurs établissements sur plusieurs communes, on peut constater une attitude différente : certains mettant en place les rythmes scolaires avec des négociations aux résultats positifs, et pour de rare cas, un rejet catégorique de la mise en place de la réforme.

Une inquiétude persiste à tous les niveaux, à travers tous les échanges, « quel sera le coût de cette réforme ? Et est-ce que l'aide de l'Etat sera pérenne ? »

Plus grave, on assiste à un renoncement dans les cas extrêmes.

Certains projets sont encore dans l'impasse à ce jour.

Cependant, devant l'obligation de rendre copie au plus tard fin janvier 2014, les réunions se multiplient sans toujours prendre en compte les avis des parents qui ont déjà travaillé sur le sujet, d'où des situations tendues, voire conflictuelles.

Echanges – Partenariat

Différentes attitudes sont observées :

D'une part, une dynamique mise en place par la mairie incluant des partenaires tels que les directeurs d'écoles et les associations de parents d'élèves et induisant ainsi un planning de réunions d'information, d'échanges, de propositions, de conférences avec les intervenants tels que chrono-biologistes et autres spécialistes de la question.

Des documents peuvent être envoyés à tous les administrés (la lettre du maire ou autre support) ou, de façon plus ciblée, aux parents des écoles concernées.

D'autre part, une démarche amorcée et conduite par les associations de parents d'élèves qui, face à la léthargie, voire à un blocage des autorités municipales quant à la mise en place de cette réforme, prennent en charge l'information et la diffusion d'éléments tels que des bulletins, des questionnaires avec tout le travail d'impression, de diffusion, de retour et d'analyse.

Nous noterons un investissement soutenu de la part de nos parents autonomes dans leurs communes.

Dans certains cas, des suivis sont mis en place avec l'ensemble des partenaires de la communauté éducative afin de trouver des points communs d'accord. Cela leur permet de présenter un argumentaire solide et consensuel auprès des instances de l'éducation nationale et/ou des municipalités.

Nous observons une plus grande participation des parents aux échanges lorsque les associations s'adressent à eux.

Place du corps enseignant

Nous noterons la difficulté des enseignants à se positionner, voire à refuser les schémas proposés en raison de leur devoir de réserve qui leur est imposé [exemple : le choix du mercredi ou du samedi matin].

Information des parents

Globalement, il y a eu une volonté de faire connaître les grandes lignes de la réforme et de donner la parole aux représentants des associations avec les municipalité et dans les comités de pilotages [COFIL] qui malheureusement n'ont pas été mis en place dans toutes les communes. Celles-ci ont fait diffuser des supports d'information de toutes sortes.

Nous pouvons regretter que dans certaines écoles ces documents n'aient pas pu être distribués.

Les TAP ne sont pas obligatoires mais l'accueil doit être garanti jusqu'à 16h30, heure "traditionnelle" de fin d'école.

Question : Ce temps de non TAP est-il gratuit ? Certains l'affirment mais le décret ne dit rien sur ce sujet. Des communes feront payer une prestation même si l'enfant ne pratique pas de TAP. Ce point doit être précisé car les familles les plus défavorisées s'inquiètent de l'impossibilité de financer le maintien de leurs enfants dans l'école jusqu'à 16h30.

Rythmes pour les maternelles

La nécessité de différencier les rythmes scolaires des écoles maternelles et des écoles élémentaires apparaît comme une demande récurrente des parents : la fatigue des enfants de maternelle, ainsi que ceux de CP est dénoncée.

Les parents constatent que l'amplitude des journées des enfants reste identique aux années précédentes, auxquelles c'est ajouté le mercredi matin.

Il faut impérativement limiter le nombre d'adultes référents auprès des petits enfants.

Harmonisation des rythmes

Il apparaît, dans tous les témoignages, évident et nécessaire d'harmoniser les rythmes pour l'ensemble des écoles d'une même ville.

En raison des fratries, les parents sont souvent obligés de jongler entre l'école maternelle et l'école élémentaire dans un même créneau horaire. Le manque de temps, pour être présent à la sortie de l'un des enfants, est dénoncé.

Nous demandons qu'une latitude soit laissée aux écoles d'une même commune afin de faciliter la vie des familles.

APC (activités pédagogiques complémentaires) et TAP (temps d'activités péri scolaires)

L'UNAAPE regrette que l'école publique externalise une partie des missions qu'elle exerçait jusqu'à présent en classe [chant, peinture, sport et ateliers scientifiques] sous l'autorité d'enseignants bien formés, et que celles-ci soient remplacées par des activités de moindre intérêt pédagogique.

Nous notons une tendance à confondre les deux appellations.

Le manque de méthodologie pour la mise en place des activités est souvent mis en avant.

Les parents demandent que l'enseignement du programme scolaire reste effectif le matin et ne cède pas la place au TAP. Les créneaux d'enseignement doivent rester libres pour les enseignants.

Selon les possibilités, on met en place de simples initiations ne répondant pas toujours au cadre demandé par l'Education nationale plutôt que de réelles activités entrant dans un projet construit.

Les espaces 'détente' type récréation sont réduits comme peau de chagrin (parfois de 4h à 2h30 sur la semaine).

Il arrive que des associations partenaires choisissent de mettre en place une activité qui relève du corps enseignant ; on assiste à une confusion des genres, pas toujours mise en exergue pour les parents qui ne voient qu'une très bonne initiative, par exemple les cours d'anglais.

Cette attitude est relevée surtout dans les communes où l'on trouve des catégories socio-culturelles relevant de l'élitisme, d'où un risque de dérapage et la mise en place d'une école bis. Il est difficile alors de le dénoncer car les parents sont très demandeurs de ce genre d'intervention et ce sont eux, au conseil d'école, qui votent les choix proposés.

Au niveau fréquentation, on relève une nette diminution lorsque les TAP ont lieu en fin de journée plutôt que dans la pause méridienne.

Recrutement et formation des animateurs

En 2014, toutes les écoles devront appliquer la réforme et toutes les communes vont avoir besoin d'animateurs en même temps. Il sera alors difficile, à moins d'avoir adopté en amont une politique d'encadrement des personnels, d'avoir des animateurs qualifiés partout.

Le constat est positif dans les cas où existaient déjà au niveau périscolaire des activités riches et variées.

Locaux

Nous constatons que :

- les écoles deviennent très bruyantes sur le temps des activités périscolaires ;
- les communes ne disposent pas de suffisamment de locaux pour différencier les centres de loisir et les classes ;
- lorsque l'espace de locaux est insuffisant, les enfants passent beaucoup plus de temps à l'extérieur, même par mauvais temps. Nous notons un manque d'anticipation de cette situation.

Lorsque les espaces sont partagés, une convention d'utilisation des locaux entre les différents intervenants doit être impérativement élaborée.

Nous demandons que l'intégrité des travaux des élèves soit respectée.

Transports scolaires

Concernant les transports scolaires, la mise en place de nouveaux horaires vient perturber grandement l'organisation initiale du ramassage scolaire dans bien des cas. Il nous apparaît indispensable que les communes ainsi que Conseils généraux et régionaux repensent leur participation au vue de la situation.

Cantine scolaire

Nous regrettons que la **pause méridienne** ne fasse pas davantage l'objet de projets et de réflexions approfondis. Des ajustements sont nécessaires pour que ce temps de restauration se passe dans le calme.

Conclusion

Nonobstant un réel manque de concertation et une trop faible prise en compte de l'avis des familles, nous constatons à travers tous les témoignages reçus, un vrai besoin de réforme, une réelle volonté de participer à sa mise en place, d'être acteur actif plutôt que passif.

De nombreuses associations ont réalisé un véritable travail de partenariat au service des enfants, des parents mais aussi des enseignants, afin que cette réforme qui sera adoptée in fine par tous à la rentrée prochaine, réponde aux besoins de chacun et favorise un épanouissement pour tous.

Depuis la mise place des rythmes scolaires dans certaines écoles, les parents ont demandé à rectifier certains paramètres tels que les horaires de cantine, l'organisation des activités, la redistribution des locaux... **Dans trop de cas encore, l'intérêt de l'enfant passe après celui de l'adulte.**

Très peu d'associations extérieures sont parties prenantes, pour le moment, dans les activités périscolaires. On sent un flottement quant aux partenariats extérieurs à mettre en place, le choix se portant le plus souvent sur des animateurs diplômés. Sans doute, joue-t-on la carte de l'habitude et de la sécurité...

Certaines villes essaient d'y répondre en mutualisant leurs moyens et réduisant de cette manière les coûts pour la commune donc pour les familles et les autres contribuables. Dans beaucoup de localités, on dénonce l'obligation de devoir supporter un coût sans l'avoir choisi.

En application des principes du mouvement autonome de parents d'élèves, **l'UNAAPE** respecte les décisions des associations locales. Nous souhaitons que les réflexions, les observations qui seront évoquées lors des prochains Conseils d'écoles le soient dans le respect des parents élus.

L'UNAAPE n'oublie pas que ce qui est proposé à vocation à nous sortir de la situation actuelle c'est-à-dire à :

- améliorer notre système éducatif ;
- remonter dans le classement PISA ;
- former nos enfants aux enjeux du futur.

Tout cela passera par une pleine collaboration avec les enseignants et l'acquisition de nouvelles techniques de travail d'équipe entre eux.

Le mouvement autonome de parents d'élèves UNAAPE attend beaucoup de la refonte des programmes sans laquelle la réforme des rythmes scolaires n'aura pas de véritable sens.

Il nous reste toutefois à inventer **une école qui permette à chacun de nos enfants de ne plus se sentir rejeté** du fait d'une sélection trop hâtive ; **une école qui donne du temps aux enfants dans l'acquisition de leurs compétences** (en particulier par l'instauration d'unités de valeurs au sein de leur cursus) ; aussi, et enfin, au delà de l'acquisition du socle des connaissances, **une école qui valorise la compétence de chacun de nos enfants** tout au long de ses apprentissages.



Sophie Fontaine, Présidente